RÉSOLUTION 6.10

**STRATÉGIE DE COMMUNICATION**

*Consciente* de l’importance de la communication en tant qu’élément central et transversal pour la mise en œuvre de l’Accord et *également consciente* que la plupart des problèmes de conservation des oiseaux d’eau tournent essentiellement autour de l’intervention humaine et que la communication joue un rôle crucial dans le comportement humain et les stratégies de gestion,

*Consciente* que la communication doit être ciblée, planifiée et pratiquée en fonction du changement recherché ce qui exige une flexibilité concernant la façon, le style et le contenu de la communication à l’égard des différentes audiences et des différents buts,

*Consciente* que l’Article III, paragraphe 2 du texte de l’Accord indique que les Parties à l’AEWA « *élaborent et poursuivent des programmes pour susciter une meilleure prise de conscience et compréhension des problèmes généraux de conservation des oiseaux d’eau migrateurs ainsi que des objectifs particuliers et des dispositions du présent Accord*»,

*Soulignant* la nécessité de sensibiliser davantage le public au sujet des oiseaux d’eau migrateurs, des multiples menaces auxquelles ils doivent faire face et des obstacles à leur migration, mais *constatant* que la ‘sensibilisation’ en tant que telle est en général insuffisante et constitue un premier pas d’une série de mesures visant à changer ou influencer le comportement humain ce qui nécessite une approche stratégique à la communication, des interventions à long terme et la coopération de multiples acteurs,

*Reconnaissant* les objectifs énoncés dans le Plan stratégique de l’AEWA, le Plan stratégique pour les espèces migratrices de la CMS et les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, chacun fixant l’objectif d’améliorer la sensibilisation et le soutien du public, et l’engagement aux niveaux tant publique que politique,

*Rappelant* l’Article VIII, paragraphes e et j de l’Accord, qui prévoient que le Secrétariat de l’Accord est chargé de « *fournir des informations destinées au public relatives à l’Accord et à ses objectifs* » et de « *rassembler et évaluer les informations qui permettront de mieux atteindre les objectifs et favoriseront la mise en œuvre de l'Accord, et [de] prendre toutes dispositions pour diffuser ces informations d'une manière approprié*» et *notant* que d’autres fonctions du Secrétariat telles que celles figurant à l’Article VIII, paragraphes c et d de l’Accord, sont également soutenues par la communication,

*Consciente* de la Résolution 10.9 de la COP10 de la CMS sur la Structure et les stratégies futures de la CMS et de la famille CMS qui approuve l’amélioration de la communication et recherche des opportunités de sensibiliser l’opinion à la CMS et à sa famille ainsi que des plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS et *notant* *avec satisfaction* l’initiative des Secrétaires exécutifs de la CMS et de l’AEWA de développer une stratégie de communication mondiale pour la CMS en parallèle à la révision de la stratégie de communication de l’AEWA,

*Consciente également* de la résolution 11.8 de la COP11 de la CMS qui prie le Secrétaire exécutif de la CMS de présenter la nouvelle stratégie de communication de la CMS à la 44ème réunion du Comité permanent de la CMS pour adoption et invite les Parties à l’AEWA à adopter une nouvelle stratégie de communication harmonisée sur le plan stratégique à la MOP6 de l’AEWA,

*Rappelant* la Résolution 3.10 par laquelle la Réunion des Parties a adopté la première Stratégie de communication pour l’AEWA et *rappelant en outre* la Résolution 5.5 qui charge le Secrétariat, tenant compte de la résolution 10.9 de la CMS, de préparer une révision complète de la Stratégie de communication pour adoption par la 6ème session de la Réunion des Parties à l’AEWA,

*Se félicitant* de l’initiative du Secrétaire exécutif de la CMS et du Secrétaire exécutif par intérim de l’AEWA de mettre en place une unité commune chargée de la communication, de la gestion de l’information et de la sensibilisation en janvier 2014 dans le cadre des Secrétariats de la CMS et de l’AEWA comme projet pilote témoignant des synergies renforcées au sein de la famille CMS grâce à des services communs dans le domaine de la communication, de la sensibilisation et de la gestion de l'information,

*Prend note* du processus en cours pour élaborer une stratégie de communication mondiale pour la CMS,

*Remerciant* le Gouvernement allemand d’avoir généreusement consenti des fonds pour le développement d’une stratégie de communication mondiale pour la CMS et d’une nouvelle stratégie de communication harmonisée sur le plan stratégique pour l’AEWA.

*La Réunion des Parties :*

1. Adopte la nouvelle **Stratégie de communication de l’AEWA** (document AEWA/MOP6.21) en tant qu’instrument permettant de guider les efforts de communication en soutien de la mise en œuvre de   
   l’Accord ;
2. *Enjoint* le Secrétariat PNUE/AEWA de mettre en œuvre la Stratégie de communication et de la développer, si possible en tenant compte des ressources financières et humaines disponibles, de surveiller et d’examiner régulièrement son efficacité et de présenter un rapport sur sa mise en œuvre à chaque Réunion des Parties ;
3. *Prie instamment* toutes les Parties de développer les « *programmes pour susciter une meilleure prise de conscience et compréhension des problèmes généraux de conservation des oiseaux d’eau migrateurs* » qu’elles poursuivent en vertu de l’Article III, paragraphe 2 de l’Accord, ainsi que de rendre compte sur leurs activités menées pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de communication dans le cadre de leur rapport national soumis à chaque Réunion des Parties (MOP) ;
4. *Demande* au correspondants nationaux CESP (communication, éducation et sensibilisation du public) de l’AEWA, au Comité technique de l’AEWA et à son expert CESP d’apporter un soutien actif aux travaux de communication de l’Accord, notamment en ce qui concerne le soutien du Secrétariat dans l’identification des questions prioritaires pour la communication, le développement de messages-clés et de plan et produits de communication ainsi que dans l’identification de partenaires en communication et de publics cibles ;
5. *Prie instamment* lesParties et d’autres acteurs travaillant pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs de participer activement à la mise en œuvre de la Stratégie de communication, notamment en établissant des nouveaux partenariats stratégiques ou en renforçant les existants, agissant en tant que défenseurs et porte-voix publics, et grâce à des contributions volontaires et des aides en nature ;
6. *Demande* aux Parties et autres donateurs d’envisager la possibilité de verser des contributions volontaires pour mettre en œuvre la Stratégie de communication et *invite* toutes les Parties, États de l’aire de répartition et autres parties prenantes à aider sa mise en œuvre, grâce à l’expertise, aux réseaux, aux compétences et aux moyens dont ils disposent.